



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°22/026
Direction territoriale du Havre

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation de dépendances du domaine public situées sur la commune de la Cerlangue, en vue de l'implantation d'une activité à caractère agricole.

A l'issue de la procédure de publicité puis de la procédure de sélection réalisée par la DDTM, le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) DE LA FERME BLANCHE, ayant son siège social au 240 Le Village 76430 EPRETOT, immatriculé sous le numéro SIREN 811 583 418, est le seul à avoir obtenu une autorisation d'exploiter.

Le GPFMAS et le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) DE LA FERME BLANCHE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 21-003 portant sur les dépendances susvisées le 5 avril 2022.

Description de la dépendance : Lot n°8 d'une surface de 11,29 hectares
Lot n°23 d'une surface de 11,46 hectares
Situés Secteur 5 Le Hode – Lots 1 à 21

Durée de la convention : six (6) ans et neuf (9) mois environ à compter du 19 août 2021.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 21-003 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.